

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS
A LA DIRECTION DE L'UFR SCIENCES**

Vu le Code de l'Éducation, notamment et son article L713-3 ;
Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'UFR Sciences ;
Vu le règlement intérieur modifié de l'UFR Sciences ;
Vu l'arrêté électoral en date du 30 mai 2022 ;
Vu le procès-verbal de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Inscrits : 40
Votants : 38
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages valablement exprimés : 37

Ont obtenu :

Candidats	Total voix
Thierry GIARDINA Professeur	12
Laurence MOURET Professeur	25

Est élue à la majorité absolue et au 1^{er} tour de scrutin :

Le mandat du Directeur de l'UFR en fonction arrivant à échéance le 17 septembre 2022,
Madame Laurence MOURET prendra ses fonctions le 18 septembre 2022.

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Sciences et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Doyenne d'âge du Conseil de l'UFR Sciences est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le **1^{er} juillet 2022**

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne d'âge du Conseil de l'UFR Sciences

Evelyne MARCHETTI-GAUTHIER

